

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 1er octobre 2018, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents : Maurice Chrétien, maire
Karène Langlois, conseillère
Michel Paris, conseiller
René Desrosiers, conseiller
Mathieu Pelletier, conseiller
David Pelletier, conseiller
Roger Labrecque, conseiller

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-10-172

Il est proposé par Michel Paris, appuyé par David Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert:

1. Ouverture de la séance du conseil;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès verbal;
4. Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
5. Dépôt du rapport des activités du mois d'août 2018 - Service de l'urbanisme, permis et inspection;
6. Dépôt par la directrice générale d'un rapport aux élus concernant les travaux réalisés sur les chemins municipaux et autres travaux;
7. Correspondance;
8. Lecture des revenus et dépenses du mois;
9. Approbation des comptes;
10. Adoption du règlement no 314-2018 adoptant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc;
11. Levée de la condition relative à l'octroi de contrat à Tetra Tech pour services professionnels de plans et devis dans le cadre du projet: égouts, voirie et assainissement route Massé, 3e rang de Massé et route de Sainte-Jeanne-d'Arc;
12. Nomination d'un responsable en octroi de contrat concernant l'appel d'offres no 37688TT;
13. Emprunt temporaire à la Caisse Desjardins Mont-Joli-Est de la Mitis dans l'attente du financement du règlement d'emprunt 312-2018;
14. Modification du budget initial 2018;
15. Produits rachetables;
16. Tracteur New Holland - Contrat de crédit bail et option d'achat;
17. Garantie prolongée 5 ans pour camion Western;
18. Assurances de la municipalité - Autorisation de paiement;

19. Autorisation de paiement - Facture de Tetra Tech;
20. Autorisation d'achat d'abrasif pour la saison hivernale 2018-2019 (contrat du MTQ);
21. Autorisation d'appel d'offres pour produits pétroliers;
22. Résolution afin de désigner la MRC de la Mitis en tant que responsable pour une demande d'aide financière au MAMOT dans le cadre du programme pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;
23. Résolution concernant l'ouverture des chemins d'hiver 2018-2019;
24. Demande de M. Jean-Guy Corbin pour ouverture de chemin à l'hiver 2018-2019;
25. Responsable du déneigement de la porte d'entrée du bureau municipal;
26. Accompagnement pour négociation de la convention collective;
27. Nomination des membres du comité patronal;
28. Engagement d'un opérateur de machinerie pour l'hiver 2018-2019;
29. Reprogrammation des radios portatifs en numérique;
30. Autorisation pour formation concernant les changements apportés à la Loi 176: Normes du travail;
31. Varia;
32. Période de questions;
33. Levée de la séance du conseil

3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-10-173

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité l'**acceptation des procès-verbaux** du 10 et 25 septembre 2018 tel que lus et présentés.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'AOÛT 2018 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités d'août 2018 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- DÉPÔT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'UN RAPPORT AUX ÉLUS CONCERNANT LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX ET AUTRES TRAVAUX

La directrice générale, Louise Boivin, dépose un **rapport concernant les travaux réalisés sur les chemins municipaux et autres travaux effectués par les employés de voirie** pour la période du 2 septembre 2018 au 22 septembre 2018. Une copie dudit rapport est remis à chacun des élus.

7- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

8- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

9- APPROBATION DES COMPTES

2018-10-174

Proposé par Michel Paris

Appuyé par David Pelletier

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de 47 420.87 \$ selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

10- ADOPTION DU RÈGLEMENT 314-2018 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

Mention est faite par la secrétaire-trésorière que l'objet du règlement 314-2018 est d'adopter un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés. Le dit règlement sera adopté sans changement apporté au projet de règlement déposé à la séance du 10 septembre 2018.

2018-10-175

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, a imposé aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU QUE celui-ci a été modifié le 12 septembre 2016 pour se conformer aux exigences prévues au projet de loi 83;

ATTENDU QUE les municipalités doivent de nouveau modifier leurs codes d'éthique pour les employés afin de se conformer aux nouvelles exigences prévues au projet de loi 155 sanctionné le 19 avril 2018 et ce, au plus tard le 19 octobre 2018, afin d'y inclure des règles d'après-mandat pour certains employés de la municipalité;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Paris le 10 septembre 2018 et que ce dernier en a fait la présentation à cette même séance du conseil;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par le conseiller David Pelletier à la séance du 10 septembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Karène Langlois

Appuyé par Mathieu Pelletier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE ce conseil ordonne et statue que le règlement 314-2018 adoptant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc soit et est adopté.

11- LEVÉE DE LA CONDITION RELATIVE À L'OCTROI DE CONTRAT À TETRA TECH POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE DU PROJET: ÉGOUTS, VOIRIE ET ASSAINISSEMENT ROUTE MASSÉ, 3E RANG DE MASSÉ ET ROUTE DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

2018-10-176

Attendu que le contrat pour services professionnels relatifs à la préparation de plans et devis pour le projet d'égouts, voirie et assainissement de la route

Massé, 3e rang de Massé et route de Sainte-Jeanne-d'Arc a été octroyé à la firme d'ingénierie Tetra Tech Qc Inc. le 3 juillet 2018 par la résolution 2018-07-125;

Attendu que cette résolution a été modifiée le 6 août 2018 par la résolution 2018-08-153 afin de préciser que l'octroi de ce contrat était conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 313-2018 décrétant une dépense de 416 790 \$ et un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans, pour les dits services professionnels;

Attendu que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc a reçu l'approbation du règlement d'emprunt 313-2018 le 20 septembre 2018;

Il est proposé par Michel Paris
Appuyé par Roger Labrecque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc lève la condition mentionnée à la résolution 2018-08-153 et confirme l'octroi du contrat pour services professionnels relatifs à la préparation de plans et devis en lien avec le projet d'égouts, voirie et assainissement de la route Massé, 3e rang de Massé et route de Sainte-Jeanne-d'Arc à la firme d'ingénierie Tetra Tech Qc Inc.

12- **NOMINATION D'UN RESPONSABLE EN OCTROI DE CONTRAT CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES NO 37688TT**

2018-10-177

Proposé par René Desrosiers
Appuyé par Roger Labrecque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc nomme Louise Boivin, directrice générale, en tant que **responsable en octroi de contrat concernant l'appel d'offres 37688TT** pour la réalisation de travaux de drainage et de voirie sur la route du Portage et le 4e-et-5e rang de Massé.

13- **EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS MONT-JOLI-EST DE LA MITIS DANS L'ATTENTE DU FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 312-2018**

2018-10-178

Considérant que le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le 11 septembre 2018 le règlement no 312-2018 pour une dépense et un emprunt de \$308 292 pour des travaux de drainage et de voirie sur les chemins du Portage, 4e-et-5e rang de Massé, Tour-du-Lac;

Considérant que les travaux prévus au dit règlement doivent débutés en octobre 2018 et que ces travaux seront payables aussitôt que la municipalité aura reçu le certificat d'approbation provisoire des travaux par la firme d'ingénierie Tetra Tech Qc Inc.;

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc n'a pas la liquidité pour payer cette dépense en attendant le financement permanent;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Roger Labrecque
Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise un emprunt temporaire de \$308 292** auprès de la Caisse Desjardins Mont-Joli-Est de la Mitis au taux préférentiel plus 0.50 % pour pourvoir à la dépense engagée en attendant le financement permanent et mandate la directrice générale afin qu'elle prépare les documents nécessaires à la présente démarche. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout contrat ou autre document obligatoire pour donner effet à la présente.

14- MODIFICATION DU BUDGET INITIAL 2018

2018-10-179

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc effectue une **modification au budget initial 2018** concernant les dépenses pour l'année 2018 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées que prévu ou non prévues:

02-130-00 Gestion financière et administration

02-130-00-341 Journaux et revues	+900	02-190-00-422 Assurances Resp. civile	-950
02-130-00-524 Ent. et rép. ameubl.	+50		

02-230-00 Sécurité civile

02-230-00-629 Achat matériaux	+28	02-230-00-285 Frais de déplac.	-28
02-230-00-252 CSST Séc. civ.	+79	02-230-00-691 Hébergement	-79
02-230-00-232 A.E. séc. civ.	+76	02-230-00-515 Entr. et rép. chemin	-284
02-230-00-242 FSS séc. civ.	+176		
02-230-00-262 RQAP séc. civ.	+32		

02-701-20 Centre communautaire

02-701-20-419 Vidange des fosses	+97	02-02-701-20-522 Entr. et rép. bâtiment	-97
----------------------------------	-----	---	-----

15- PRODUITS RACHETABLES

2018-10-180

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Mathieu Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise qu'un montant de \$100 000 soit prélevé du compte courant no 700125 de la municipalité afin d'être placé dans le **compte Avantage Investisseurs Entreprises Desjardins**.

16- TRACTEUR NEW HOLLAND - CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL ET OPTION D'ACHAT

2018-10-181

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc a fait l'acquisition par crédit-bail du tracteur New Holland avec souffleur Beaulieu et chargeur Hardy;

CONSIDÉRANT QUE le contrat établi pour une période de 60 mois se terminera le 12 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE selon les termes du contrat de crédit-bail no 34083.001, la municipalité peut se porter acquéreur du dit tracteur avec souffleur et chargeur pour la somme de 33 040 \$ taxes en sus et frais applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'option d'achat prévue au dit contrat peut être exercée le 12 décembre 2018;

Il est proposé par David Pelletier

Appuyé par René Desrosiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc signifie à la Banque HSBC Canada qu'elle désire exercer l'option d'achat afin de se porter acquéreur du tracteur New Holland avec souffleur Beaulieu et chargeur Hardy, et autorise la Banque HSBC Canada à débiter notre compte du montant prévu au contrat. De plus, la municipalité de

Sainte-Jeanne-d'Arc autorise Louise Boivin, directrice générale, à signer le document à cet effet.

17- GARANTIE PROLONGÉE DE 5 ANS POUR CAMION WESTERN 2019

2018-10-182

Proposé par Michel Paris

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc désire se prévaloir de la **garantie prolongée de 5 ans pour la transmission du camion 10 roues de marque Western, année 2019**, laquelle garantie est offerte pour un montant de 1300\$ tel qu'il est précisé à l'article 14 section "Garanties" de l'annexe 1 de la soumission déposée par le Centre du camion J.L. Inc. La Municipalité refuse la garantie prolongée de 5 ans sur le moteur couvrant les composantes majeures.

18- ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ - AUTORISATION DE PAIEMENT

2018-10-183

Considérant que la municipalité doit renouveler ses assurances auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période de novembre 2018 à novembre 2019;

Considérant que la directrice générale a remis aux élus une copie détaillée de la facture d'assurances datée du 24 août 2018 couvrant la dite période ainsi qu'une copie du tableau des emplacements, véhicules, équipements et biens divers assurés, pour fins d'analyse;

Considérant que les élus approuvent le renouvellement de cette assurance telle que soumise;

Il est proposé par Karène Langlois

Appuyé par Roger Labrecque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement d'un montant de \$10 972** à Groupe Ultima, représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec, concernant le **renouvellement des assurances de la municipalité** pour la période du 10 novembre 2018 au 10 novembre 2019.

19- AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE DE TETRA TECH

2018-10-184

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 60582801 de la firme d'ingénierie Tetra Tech QI Inc.** au montant de \$20 164.93 taxes incluses pour des honoraires professionnels autorisés par la résolution 2018-07-122 relativement au projet de travaux de drainage et de voirie de la route du Portage et du 4e-et-5e rang de Massé et ce, pour la période se terminant le 14 septembre 2018 concernant la conception de plans et devis, révision de l'estimation, préparation du devis pour l'appel d'offres. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2014 – 2018).

20- AUTORISATION D'ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2018-2019 (CONTRAT DU MTQ)

2018-10-185

Considérant que la municipalité doit procéder au déneigement et déglçage de la route Massé appartenant au ministère des Transports, suite au contrat intervenu entre le dit ministère et la municipalité en août 2016 pour une période de trois ans soit 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

Considérant que l'abrasif demandé doit être en conformité avec les exigences du ministère des Transports;

Il est proposé par René Desrosiers

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise l'achat de 350 tonnes d'abrasif** auprès des Entreprises L. Michaud & Fils au prix de \$33.50 la tonne, livraison incluse, pour un total de \$11 725, taxes en sus, conditionnellement à ce que l'attestation de conformité des matériaux soit fournie à la municipalité avant la livraison des matériaux.

21- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR PRODUITS PÉTROLIERS

2018-10-186

Proposé par Karène Langlois

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la directrice générale à **demander des soumissions pour l'approvisionnement des produits pétroliers** sur invitation écrite pour l'année 2019.

22- RÉSOLUTION AFIN DE DÉSIGNER LA MRC DE LA MITIS EN TANT QUE RESPONSABLE POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMOT DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

2018-10-187

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par le biais du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), a mis en place un programme de subvention afin de susciter les démarches de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire se prévaloir de ce programme pour le département d'incendie pour l'achat d'un camion et réaliser une étude pour optimiser les services incendies sur l'ensemble de son territoire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Roger Labrecque, appuyé par Michel Paris et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc désigne la MRC de La Mitis responsable du projet et autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au MAMOT dans le cadre du programme pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

23- RÉSOLUTION CONCERNANT L'OUVERTURE DES CHEMINS D'HIVER 2018-2019

2018-10-188

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par Mathieu Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **détermine les chemins qui feront l'objet d'entretien d'hiver 2018-2019** pour les véhicules automobiles ainsi que les critères établis, à savoir :

Chemin Montée Chamberland	0.30 km
Chemin rang 2 Cabot	2.60 km
Chemin rang 1 Massé	4.20 km
Chemin rang 2 Massé	6.32 km
Chemin rang 3 Massé	5.82 km
Chemin rang 4 & 5 Massé	7.29 km
Chemin Tour-du-Lac	1.76 km
Route Sainte-Jeanne d'Arc	3.13 km
Route du Portage	8.07 km
Route Massé (Rochefort), à partir du	

coin St-Jean jusqu'aux limites du
Rang 6 de La Rédemption

8.98 km

Tous les autres chemins publics de la municipalité seront fermés pour la période hivernale 2018-2019. Ces chemins seront ouverts à la circulation à compter du 1^{er} mai 2019.

L'entretien des dits chemins sera fait selon les exigences et aux conditions du Ministère des Transports qui sont définies dans le contrat avec le dit ministère;

Lors du déneigement, étant donné que la municipalité ne procède pas au transport de la neige, la municipalité la dépose sur les propriétés privées à l'aide du souffleur, tout en minimisant l'impact aux propriétaires privés;

Tous les bris occasionnés aux véhicules automobiles durant la période d'ouverture des chemins d'hiver sont à l'entière responsabilité des propriétaires de ces véhicules, et ce, jusqu'à la fin de la période de dégel tel que décrété par le Ministère des Transports;

Tous les propriétaires de boisés doivent au préalable demander la permission à la municipalité pour le déneigement et à leurs frais, et obtenir la dite permission par résolution;

L'entrepreneur faisant l'ouverture des chemins pour les propriétaires de boisés devra fournir une preuve d'assurance responsabilité civile à la municipalité avant d'effectuer la dite ouverture;

Le déneigement doit être fait selon les mêmes largeurs que la municipalité et les mêmes précautions à l'égard de la propriété privée;

La municipalité se dégage de toutes responsabilités.

24- DEMANDE DE M. JEAN-GUY CORBIN POUR OUVERTURE D'UN CHEMIN À L'HIVER 2018-2019

2018-10-189

Considérant la demande de M. Jean-Guy Corbin relativement à l'ouverture d'une partie du Rang 3 à l'ouest de la rivière Mitis et d'une partie du chemin de la Rivière-Mistigouguèche afin d'avoir accès à son chalet en période hivernale;

Considérant que le demandeur Jean-Guy Corbin est avisé par la présente résolution que l'acceptation par la municipalité de sa demande est une décision temporaire qui ne constitue aucunement un engagement à long terme de la part de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc envers le demandeur ou quiconque bénéficiera de ce service d'ouverture de chemins;

Considérant qu'une telle demande sera analysée à chaque année par la municipalité advenant une nouvelle demande déposée par M. Corbin;

Il est proposé par David Pelletier

Appuyé par Roger Labrecque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte la demande de M. Jean-Guy Corbin concernant l'ouverture d'une partie du Rang 3 Ouest et d'une partie du chemin de la Rivière-Mistigouguèche, soit environ 1 km, pendant l'hiver 2018-2019;

Qu'étant donné la configuration de ces parties de routes, des frais seront facturés au demandeur à la fin de la saison selon les tarifs suivants:

- Déneigement et déglacage avec camion 10 roues: \$125 / heure
- Déglacage avec niveleuse: \$125 / heure
- Soufflage avec tracteur New Holland: \$125 / heure

- Épandage d'abrasifs: \$33.50/ tonne

Qu'une virée pour les véhicules de la municipalité doit être maintenue sur le lot 5 955 781 propriété de M. Jean-Guy Corbin avec accès sur le chemin de la Rivière-Mistigouguèche et ce, pendant toute la saison hivernale, et que la dite virée soit libre d'accès en tout temps;

Qu'il est entendu que cette entente peut être résiliée s'il y a obstruction de quelque nature que ce soit aux travaux de déneigement prévus par la présente résolution.

25- RESPONSABLE DU DÉNEIGEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE DU BUREAU MUNICIPAL

2018-10-190

Proposé par Karène Langlois
Appuyé par Roger Labrecque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme Mme Louise Roy en tant que **responsable de l'entretien de la porte d'entrée du bureau municipal** pour la période hivernale 2018-2019 et ce, pour un montant de 300\$.

26- ACCOMPAGNEMENT POUR NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

2018-10-191

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Karène Langlois
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte **l'offre de services** telle que soumise par la firme Raymond Chabot Grant Thornton en date du 23 mai 2018 afin de fournir un **accompagnement à la table de négociation de la première convention collective** pour les employés municipaux ainsi que tous les conseils ponctuels utiles lors du processus de négociation;

Que le mandat soit réalisé par M. Gaston Fournier, directeur des services de conseil en ressources humaines chez Raymond Chabot Grant Thornton, à un taux horaire de 145\$ et selon la banque d'heures proposée dans l'offre de services;

Que la directrice générale, Louise Boivin, est autorisée à signer la dite offre de services.

27- NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ PATRONAL

2018-10-192

Proposé par Michel Paris
Appuyé par David Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc nomme les personnes ci-dessous en tant que membres du comité patronal de négociation de la convention collective:

Maurice Chrétien, maire
Louise Boivin, directrice générale
Karène Langlois, conseillère

Que M. Gaston Fournier de la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit en accompagnement à la table de négociation tel que stipulé par la résolution 2018-10-191.

28- ENGAGEMENT D'UN OPÉRATEUR DE MACHINERIE POUR L'HIVER 2018-2019

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

29- REPROGRAMMATION DES RADIOS PORTATIFS EN NUMÉRIQUE

2018-10-193

Considérant qu'à la signature du contrat de service le 27 février 2017 avec Télécommunications de l'Est pour l'utilisation des radios portatifs Simoco, il avait été mentionné que le dit contrat serait remplacé par un nouveau contrat donnant accès au Réseau mobile Nomade;

Considérant que les trois radios portatifs doivent être reprogrammés en mode numérique étant donné que le mode analogique ne sera plus disponible prochainement;

Considérant que Télécommunications de l'Est offre le choix de deux solutions de couvertures différentes, soit une couverture identique à celle actuelle (site du Mont-Comi) ou une couverture supérieure (site du Mont-Comi et site Mont-Rédemption);

Il est proposé par Roger Labrecque

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la reprogrammation des trois radios en conservant la couverture actuelle soit celle du site du Mont-Comi et ce, pour un montant de 21.21\$/ par radio / mois, soit un montant mensuel de 63.63\$ pour les trois radios.

30- AUTORISATION POUR FORMATION CONCERNANT LES CHANGEMENTS APPORTÉS À LA LOI 176: NORMES DU TRAVAIL

2018-10-194

Proposé par David Pelletier

Appuyé par Roger Labrecque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise** la directrice générale à s'inscrire à **une formation Web** offerte par PG Solutions et concernant les **changements apportés à la Loi 176 modifiant la Loi sur les normes du travail**. Cette formation d'une durée de deux heures est au coût de 200\$. De plus, le conseil autorise la fermeture du bureau municipal pendant la durée de la dite formation.

31 - VARIA

Aucun item au varia.

32- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

33- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Michel Paris la fermeture de l'assemblée à 21h23.

Je, Maurice Chrétien, maire, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142 (2) du Code Municipal.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, Directrice générale et secr.-trésorière